

Initiatives ministérielles

est recevable ou non et il n'a pas déclarée ma question irrecevable. J'aimerais bien qu'elle me réponde.

Le président suppléant (M. Paproski): La présidence ne veut pas intervenir dans le débat. L'honorable secrétaire parlementaire.

[Français]

Mme Suzanne Duplessis (secrétaire parlementaire du ministre d'État (Sciences et Technologie)): Monsieur le Président, j'ai écouté avec attention mon honorable collègue et je sais pertinemment que depuis qu'elle a été élue elle a fait beaucoup de recommandations concernant les chercheurs du Conseil national de recherches. Alors, je voudrais assurer ma collègue qu'aucune nouvelle réduction d'années-personnes n'a été imposée au Conseil national de recherches par le gouvernement. En fait, le Conseil national de recherches est en voie de négocier une entente avec le Conseil du Trésor pour obtenir plus de sécurité et plus de flexibilité dans la gestion de ses ressources humaines. Et la note en question se réfère aux réductions planifiées d'employés permanents au Conseil national de recherches, annoncées précédemment, et qui sont le résultat de démarches bien connues visant à restructurer et à réorganiser le Conseil national de recherches. Le fait que le Conseil national de recherches réduit le nombre d'employés permanent a été décrit dans des documents publics, dont le Budget des dépenses. Mais en fait, le Conseil national de recherches fera tout ce qui est possible pour trouver d'autres postes aux employés affectés, soit au sein du CNRC, soit dans le milieu scientifique canadien.

Et dans la lettre que le président du Conseil national de recherches a envoyée à tous, il spécifie à la page 5, et je cite, c'est le président qui dit cela: «que le CNRC s'engage à maintenir les fonctions des groupes concernés et fera tout son possible pour qu'ils soient transférés à un exécutant plus approprié. Nous tiendrons compte des besoins et des aspirations en matière d'emploi des personnes touchées. Leur candidature à tous les postes pertinents à pourvoir au CNRC et pour lesquels ils seront qualifiés recevra la priorité».

Alors je tiens à rassurer ma collègue à l'effet que les chercheurs, si jamais, des fois, il devait y avoir un champ de recherche qui soit transféré, soit au niveau des universités, que le tout va se faire dans la plus grande civilité.

[Traduction]

Mme Catterall: La députée ne m'a pas laissé le temps de dire grand-chose d'autre en réponse, si ce n'est que ce sont des inepties. Étant donné que je n'aurai pas le temps de lui donner les renseignements dont elle a besoin, je

l'invite à les chercher elle-même. Elle devrait, selon moi, tenter de voir combien de gens ont été forcés de prendre une retraite anticipée et à quel mécanisme on a recours pour les y forcer, ainsi que la façon dont on achète leur silence sur les raisons de leur départ.

En fait, de 1984 à 1986, le CNRC a perdu 221 années-personnes. Il s'agissait de cerveaux. Pourtant, le personnel de gestion est augmenté cette année de 12 p. 100. Ce sont des administrateurs et non des scientifiques, des gens qui font le travail et qui vont un peu partout dans le monde faire et défendre notre réputation internationale. Cette année, on réduit les effectifs de 125 années-personnes de plus, 30 chercheurs et 110 techniciens, selon les renseignements que j'ai en main à ce stade-ci.

J'invite la députée à ne pas intervenir dans cette enceinte tant qu'elle n'aura pas effectué ses propres recherches et qu'elle n'aura pas découvert ce qui se passe. Nous perdons des cerveaux. Ils s'en vont vers les États-Unis et l'Europe ou prennent leur retraite. C'est une honte, car on gaspille la plus importante ressource de notre pays.

Le président suppléant (M. Paproski): La période réservée aux questions et observations est maintenant terminée. Dans le cadre du débat, le député de Kingston et les Îles aura dix minutes et son intervention sera suivie d'une période de cinq minutes réservée aux questions et aux observations.

M. Peter Milliken (Kingston et les Îles): Monsieur le Président, l'excellente contribution au débat de ma collègue, la députée d'Ottawa-Ouest, va m'éviter de formuler certaines observations que je m'apprêtais à faire. Plus tôt ce matin, le député d'Ottawa-Centre a également prononcé un excellent discours.

Cependant, je voudrais formuler quelques observations ainsi que quelques citations et chiffres susceptibles d'aider mes collègues d'en face qui cherchent à rattraper les cinq années de négligence et de compressions qui ont tellement nui à l'un des établissements scientifiques les plus importants du pays.

Le Conseil national de recherches est manifestement l'un des organismes scientifiques les plus réputés du Canada. Depuis sa fondation, en 1916, il est un chef de file dans le domaine scientifique au Canada et à l'étranger. En fait, comme les députés le savent, c'est grâce à la recherche effectuée par le Conseil que l'Énergie atomique du Canada Limitée a pu devenir ce qu'elle est. En outre, le Conseil de recherches pour la défense a été le fruit du Conseil national de recherches. Le Conseil a été et demeure la pierre angulaire du financement de la recherche scientifique dans les universités canadiennes, chose certaine depuis la Seconde Guerre mondiale. Avant la guerre, le CNRC finançait la recherche dans le